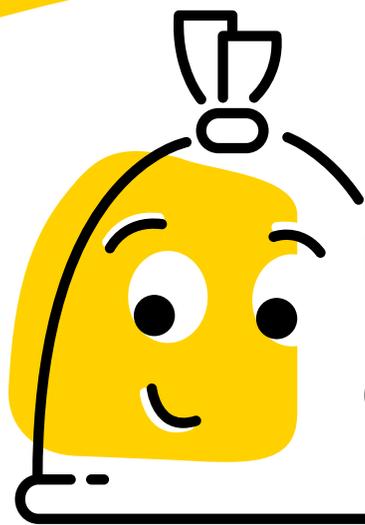


Ensemble Recyclons +



À COMPTER
DU 15 OCTOBRE 2018

Un sac jaune c'est Trié!

Nouvelle Collecte

Guide pratique pour bien trier vos déchets



 N° Vert 0 800 00 49 34

APPEL GRATUIT



+ D'INFOS SUR :
www.sirtom-flers-conde.fr



CONSIGNES DÉCHÈTERIES

Tous ces déchets **ne sont acceptés qu'en déchèterie**, ils ne sont pas ramassés lors de la collecte des sacs de tri et ordures ménagères.



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



DÉBLAIS / GRAVATS



DEEE



MOBILIER



BOIS



ENCOMBRANTS



PILES, BATTERIES
ET ACCUMULATEURS



DÉCHETS
TOXIQUES



GRANDS
CARTONS



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



CARTOUCHES ENCRE



TEXTILES
CHAUSSURES

RÈGLEMENT DE COLLECTE



LE TRI EST OBLIGATOIRE

Les agents du SIRTOM sont habilités à **vérifier le contenu de vos sacs**. Ils peuvent **refuser de ramasser** les déchets recyclables mal triés ou **les sacs d'ordures ménagères contenant des déchets recyclables** (notamment des emballages en verre qui doivent être apportés au conteneur). En cas de refus de collecte, il vous revient de récupérer vos sacs et de les mettre en conformité.



PENSEZ AUX AGENTS DE COLLECTE

- Les déchets doivent être présentés **sur la voie publique SOIT en bacs aux normes (NF EN 840) qui peuvent être soulevés par le lève-conteneur, SOIT en sacs de MOINS DE 12 KG.**
- **Rien ne doit gêner** le passage des bennes (véhicule en stationnement, branchages, haies).
- Certaines voies **ne sont pas accessibles** aux véhicules de collecte. Pour les connaître, **renseignez-vous** auprès de votre mairie ou du SIRTOM.



CERTAINS DÉCHETS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LE SIRTOM !

Quelques exemples :

- Les **déchets d'activité de soins à risque infectieux** qui doivent être ramenés **en pharmacie**.
- Les **bouteilles de gaz** qui doivent être reprises par les points de vente.
- Les **déchets des professionnels** ne pouvant pas être assimilés à des ordures ménagères.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Sam.
Briouze	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 17h45	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45	
Caligny	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45				
Condé en Normandie - Condé sur Noireau -	9h - 11h45 14h - 17h45	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45			
Athis Val de Rouvre - La Carneille -	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	⊗	9h - 11h45	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	9h - 12h45 13h15 - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	
La Ferrière aux Étangs	9h - 11h45	⊗	14h - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09	⊗	9h - 11h45	9h - 12h45 13h15 - 16h45 ou 17h45 du 01/04 au 30/09
La Ferté Macé	⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45				
Valdallière - Pierre -	14h - 17h45	⊗	⊗	⊗	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 12h45 13h15 - 17h45
Les Monts d'Andaines - St Maurice du Désert -	9h - 11h45 14h - 17h45	⊗	14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	14h - 17h45	8h - 11h45 14h - 17h45
Tinchebray Bocage - Tinchebray -	9h - 11h45 / 14h - 17h45			⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45	
Messei	9h - 11h45 / 14h - 17h45		⊗	9h - 11h45 / 14h - 17h45		

Conception : **Quart'Plus** (Filles 61) - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

POUR RAPPEL



Sortir les sacs pour 19h
le jour de la collecte

Sortir les sacs dès 20h
la veille de la collecte



Les déchets sortis un autre jour ou les dépôts "sauvages" peuvent faire l'objet d'une amende.



Pour le SIRTOM seulement 3 JOURS FÉRIÉS

Pas de collecte le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Toutes les collectes de la semaine qui suivent l'un de ces jours fériés sont reportées au lendemain.
Exemple : en raison du 25 décembre 2018, les collectes du mardi 25 au vendredi 28 seront reportées du mercredi 26 au samedi 29.